



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°23

Réunion de bureau du 05 mars 2020

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MM. Youssef SIAD - Claude CASTROFLORIO - Sébastien CHILOTTI - Julien NUCERA - Roger ATTALI- Laurent CAPPATTI

Excusé: M. Alexandre MARY

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N° 22 du 20 février 2020.

1. CORRESPONDANCES

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2. DÉPARTEMENT TECHNIQUE

La CDA a reçu Mr BRIKI Riad accompagné de Mr PARGUER Yves membre de la CDA. Décision prise par PV distinct.

La soirée de remises des écussons du Mercredi 26 février 2020 s'est déroulée dans d'excellentes conditions au Musée du Sport à Nice, suite à l'implication du président du District et de toute l'équipe événementielle.

A cette occasion, 26 stagiaires ont reçu solennellement leur écusson d'arbitre de District en présence de huit membres du Comité de Direction, de membres de la CDA et de certains formateurs.

Les résultats de l'examen probatoire des arbitres candidats à la Ligue (jeunes et seniors) seront connus le lundi 9 mars 2020.

Mr HASYAOUI Achraf, arbitre de Ligue, a quitté le département des Alpes Maritimes.

Point sur les 40 nouveaux arbitres stagiaires ayant réussi l'examen théorique en décembre 2019 et janvier 2020:

Depuis la mi-janvier 2020, 4 journées se sont écoulées, 78 désignations ont été effectuées ainsi que 76 parrainages.

9 arbitres stagiaires ont déjà arbitré plus de 3 matchs.

22 arbitres stagiaires ont arbitré 2 matchs.

3 arbitres stagiaires n'ont pas encore arbitré.

Le président félicite le département désignations.

3. DÉPARTEMENT CONTRÔLES

8 contrôles ont eu lieu lors du week-end du 29 février et 1^{er} mars 2020.

4. DÉPARTEMENT DÉSIGNATIONS

La CDA a finalisé les désignations pour la journée des 7 et 8 mars 2020.

Fin de séance : 22h00

Le Président de la CDA :
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire de séance :
M. CAPPATTI Laurent